



ARRETE 2026-080

Portant délégation de fonctions à Madame Juliette BOYET

Madame Nathalie DEBAISIEUX,
Maire de la Commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de **Madame Juliette BOYET** en qualité de 6^e Adjointe au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Madame Juliette BOYET**, 6^e Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1:

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Juliette BOYET**, 6^e Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : **Festivités communales**

Elle assurera les fonctions suivantes :

Organisation des événements et manifestations communales

Article 2:

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Laventie, le 23 Mars 2026

La Maire de Laventie,
Nathalie Debaisieux



La 6e Adjointe au Maire
Juliette Boyet